

<http://www.apden.org/Enquete-professionnelle-2018-19.html>



Enquête professionnelle 2018-19 : résultats

- Menu central - Métier -



Date de mise en ligne : lundi 20 avril 2020

Copyright © APDEN - Tous droits réservés

Cette enquête, menée du lundi 12 novembre au vendredi 21 décembre 2018, avait pour objectif d'affiner et d'actualiser les résultats observés lors des éditions antérieures, et de présenter un tableau aussi représentatif que possible de la profession en cette année scolaire charnière, deux ans après la mise en place de la réforme du collège, un an et demi après l'instauration de la nouvelle circulaire de missions et quelques mois avant la mise en place effective des réformes du lycée général, technologique et professionnel. Elle fait suite aux précédentes enquêtes menées par l'association sur les apprentissages info-documentaires, la gestion du CDI, la promotion de la lecture et l'ouverture culturelle, les questions statutaires et le service d'enseignement, et les conditions de travail des professeur.e.s documentalistes (Voir sur le site "[Profession : Prof Doc](#)"). Nous en présentons ici, avec un peu de retard, la synthèse des résultats.

Propos introductif

L'A.P.D.E.N. a consulté la profession fin 2018 suite à la refonte intégrale du cadre réglementaire de définition et d'exercice du métier de professeur.e documentaliste. Cette enquête avait pour but de faire le point sur l'évolution des conditions d'exercice, quel que soit le type d'établissement, et plus particulièrement sur la mission enseignante. Elle vient compléter l'analyse menée depuis plusieurs années par l'association pour suivre l'évolution du métier sur le terrain. Cette enquête a été diffusée, via les listes de diffusion professionnelles et aux réseaux sociaux, à un public beaucoup plus large qu'aux seuls adhérents de l'association.

Du point de vue méthodologique, nous avons posé les mêmes questions que pour les enquêtes précédentes afin de mettre en place un comparatif de 2015 à 2019. Nous avons, cependant, ajouté de nombreuses questions concernant la nouvelle circulaire de missions, le détail des tâches et responsabilités des professeur.e.s documentalistes dans le but d'offrir un tableau fidèle de la profession.

Avec ses 1752 réponses exploitables (complètes ou suffisamment avancées pour être significatives, doublons exclus) soit environ 15 % de la profession¹ (14 % en 2016-2017, 12 % en 2015-2016), cette enquête représente la situation des professeur.e.s documentalistes pour un échantillon qui, s'il ne peut pas être rapporté à l'ensemble de la profession, permet néanmoins, par sa taille, de dégager des tendances pour l'année scolaire 2018-2019.

Table des matières

- PARTIE 1 - LES PROFESSEUR.E.S DOCUMENTALISTES : PROFILS ET ACCES AU CDI

1. Profil des répondants
2. Le CDI et le.la professeur.e documentaliste dans l'établissement

- PARTIE 2 : LES APPRENTISSAGES INFO-DOCUMENTAIRES
- PARTIE 3 : LES EFFETS DE LA NOUVELLE CIRCULAIRE DE MISSIONS
- PARTIE 4 : LES CONDITIONS DE TRAVAIL : EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

1. Obligations réglementaires de service
2. Conditions d'exercice

- CONCLUSION
- ANNEXES

1. Texte introductif à l'enquête
2. Questionnaire

Synthèse complète téléchargeable



Conclusion

Fin 2018, une année scolaire s'était écoulée depuis la parution de la circulaire de mission de 2017. L'objectif de cette enquête était de mesurer si celle-ci avait eu quelque effet sur le quotidien des professeur.e.s documentalistes, mais aussi de voir comment évoluaient globalement les conditions d'exercices de ces dernier.e.s suite à plusieurs réformes (réforme du collège, décret ORS, ...). Avec un échantillon représentant environ 15 % de la profession, pourcentage rarement atteint dans les enquêtes, les résultats de cette enquête peuvent être considérés comme représentatifs.

Si l'on peut se réjouir de certaines données illustrant le caractère réel de l'exercice de leur mission enseignante par les professeur.e.s documentalistes, pour beaucoup d'autres, les voyants sont au rouge et montrent un sentiment de découragement ou du moins de lassitude chez les collègues. En effet, la conclusion principale de cette enquête est que les professeur.e.s documentalistes ne perçoivent pas, malgré les textes officiels successifs, de réel changement dans leur quotidien et la reconnaissance de leurs missions multiples. Les conditions d'exercice et d'enseignement restent par ailleurs trop dépendants des contextes locaux (inspections, directions, organisations de la vie scolaire).

Ce sont des mesures permettant l'application concrète des textes qui sont souhaitées par les collègues et que revendique l'A.P.D.E.N., parmi lesquelles une création massive de postes de professeur.e.s documentalistes, une reconnaissance réelle de leur mission d'enseignement, la création d'une agrégation, etc.

L'état des lieux dressé dans cette enquête date de fin 2018 et serait à remettre dans le contexte actuel de la réforme du lycée et du baccalauréat (ce qui fera peut-être l'objet d'une prochaine enquête) mais il n'est pas sûr que ces réformes permettent aux collègues travaillant en lycée d'exercer leurs missions dans de meilleures conditions.